

Consultation 2022_17402_0066

Service de maintenance, remplacement de pièces usagées et rajout sur ouverture non équipées du système anti pigeon de la mairie des 6eme et 8eme arrondissements

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

1 - Objet de la consultation

La consultation a pour objet les prestations de maintenance, remplacement de pièces usagées et rajout sur ouvertures non équipées du système anti-pigeons de la Mairie des 6ème et 8ème arrondissements.

Ce marché concerne :

a) La maintenance du système anti pigeon :

- Bird Out Électrique environ 200 mètres linéaires sur corniche (générateur électrique)
- Le système anti pigeon de type pic inox pour gouttière environ 100 mètres linéaires, sur boisures et auvents environ 200 mètres linéaires
- Les filets en maille anti-pigeon.
- les fils tendus

b) le remplacement des pièces usagées ou rajout sur des ouvertures non équipées de protection (tel que définit dans le BPU) .

En effet devant la prolifération des volatiles le Pouvoir Adjudicateur peut souhaiter compléter le système actuel pour le conforter en renforçant le nombre de fenêtres équipées de protection (filets, pics, fils...).

2 – Généralités

Le marché se décompose en deux parties :

Une partie rémunérée à prix global forfaitaire : la maintenance du système anti-pigeon

La maintenance du système aviaire électrique :

- - la vérification de l'ensemble du système,
- - le contrôle systématique de la tension électrique et des éléments le composant.

La maintenance du système aviaire de type pics :

- - la vérification de l'ensemble du système
- - le contrôle visuel du bon positionnement du dispositif (décollement de certains éléments, zones de carence).

La maintenance du système aviaire de type filet anti-pigeon et fils tendus :

- - la vérification de l'ensemble du système
- - le contrôle visuel du bon positionnement du dispositif (décrochage partiel, trou, zones de carence).

Les interventions seront réalisées **deux fois par an**. (une fois par semestre)

Une partie rémunérée à prix unitaires : le remplacement des pièces usagées ou rajout sur ouvertures non équipées

Cette partie comprend le changement des pièces usagées ou disparues du système de type pics, rails, platines, ressorts, clips, filets, etc... (cf. Bordereau de Prix Unitaires) ainsi que la pose du système sur de nouvelles fenêtres.

3 – Description des prestations

A/ Prestation de maintenance

Conformément aux recommandations d'entretien de système Bird Out Electrique, deux passages par an seront effectués semestriellement par le technicien.

La Mairie des 6ème et 8ème arrondissements devra être informée du passage du technicien 72 heures avant l'intervention.

Un bon d'intervention sera signé entre les deux parties après chaque passage.

B/ Prestation de remplacement de pièces usagées et équipement de nouvelles fenêtres

En cas d'interventions hors partie maintenance, nécessaires au maintien en état de fonctionnement du système, le prestataire doit se référer au BPU.

Le Service Technique déterminera les pièces usagées à remplacer ainsi que l'équipement de nouvelles fenêtres. Toute intervention devra faire l'objet d'un bon de commande préalable qui déclenchera l'intervention d'un technicien avant toute réalisation de travaux ou remplacement de pièces défectueuses.

Le candidat indiquera dans son AE / CCAP Art 9.1 son délai maximum d'intervention. Le délai démarre à réception du bon de commande et ne peut être supérieur à 7 jours sous peine d'irrégularité de l'offre.

4 – Développement durable

Le matériel installé devra répondre aux normes environnementales et devra pouvoir être recyclé.